COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2018

Absents Excusés : Laurent BERNAT, Adeline BOUDOU-THERON, Sandrine FAVRE
Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

1- Aménagement de l'ancienne église (Foyer Magali) : attribution et autorisation de signature du marché

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre des travaux de l'ancienne Eglise, une consultation a été lancée. La remise des offres a été fixée au 18 juin 2018, puis M. GALTIER, maître d'œuvre, a procédé à l'analyse technique et financière. Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse. Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché aux entreprises retenues pour un montant HT de travaux de 452 882.51 €.

2- Aménagement de l'ancienne église (Foyer Magali) : plan de financement

Monsieur le Maire indique que le plan de financement validé en conseil municipal le 12 avril 2018 est inchangé. La commune est toujours en attente de la décision d'attribution des subventions des différentes structures.

3- Délibération contre le projet de rattachement de la Trésorerie de Belmont s/ R. à Saint-Affrique

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision de l'administration fiscale du projet de restructuration de la Trésorerie Rance et Rougiers programmée au 01/01/2019.

Le Conseil municipal réitère son opposition au projet de restructuration du Centre des Finances Publiques Rance et Rougier. Il demande, par 11 voix pour et 1 abstention le maintien :

- à Belmont, des missions actuellement assurées sur ce site, tant pour le servie aux particuliers et pour l'ensemble des opérations comptables du secteur public,
- à Saint-Affrique, du pôle consacré aux entreprises.

4- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent placé en disponibilité a demandé sa démission et a été radié des cadres le 28 février 2017. Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2è classe. Il rappelle que le Comité Technique Départemental a rendu un avis favorable.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification du tableau des emplois.

5- Création/Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe et modification horaire d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle que, suite au départ du personnel de la garderie, ces travaux pourraient être assurés par le personnel actuel. Il conviendrait à cet effet de :

- créer un emploi d'adjoint technique principal de 2è classe à raison de 31h55 hebdomadaires (suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2è classe à raison de 26h31 hebdomadaires),
- modifier un emploi d'ATSEM de 2è classe à raison de 29h55 (au lieu de 27h57).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les modifications du tableau des emplois proposées.

6 -Adoption Rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif 2017 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un rapport annuel doit être réalisé concernant le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Le présent rapport a été transmis au conseil municipal ; il est par ailleurs consultable sur le site : www.services.eaufrance.fr.
Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

7- Décision du maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a confié à CEREG Ingénierie Sud-Ouest.la maîtrise d'œuvre de l'opération « Travaux d'assainissement – raccordement du hameau de Moulin Neuf à la station de Montlaur ».

Fin de séance à 22h30.